



Présents :

M. Lesigne, Vice-Président

D. Alquier, H. Baptiste, G. Barles, P. Boissé, A. Bousquet, M. Caravanier, N. Cayrol, S. Chevalier, A. Clément, S. Crogiez-Petrequin, M. de Ferrière, E. Fouquereau F. Lecaille, D. Maurel, H. Maurel-Indart, J.-P. Monge, V. Puard, Ph. Roingeard, L. Seabra, S. Trapp, Ph. Vendrix,

Invités : P. Madrières M. Ruilier, H. Salmon

Excusés : C. Belzung, C. Beaumont, T. Boulay, L. Cailly, M. Desmedt, R. Essi, B. Foucher, Ph. Foucher, F. Gagnaire, D. Georgeault, A. Guihur, J. Montharu, S. Mougine, S. Servais, P. Soullié, V. Vignaux, H. Watier, J.-L. Yengue

La séance débute à 14 h 10

1. Informations générales

- *Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche*

Emmanuel Lesigne informe les membres du conseil scientifique des débats qui ont eu lieu dans le cadre des Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Les points suivants sont revenus de façon répétée (mais non unanime) :

- Besoin de simplification au regard de la juxtaposition des structures et la multiplication des procédures
- Nécessité de faire confiance aux chercheurs, en réaction aux évaluations permanentes, aux procédures lourdes de montage des dossiers, et aux suivis financiers tatillons
- Demande de réévaluation des soutiens de base. Idée de financements d'équipes de recherche sur programmes qui permettent une action sur un plus long terme que les projets
- Limitation de l'action de l'Agence Nationale de la Recherche
- Etude du coût de l'AERES et de ses modalités d'évaluation
- Volonté de libérer du temps pour la recherche fondamentale

Philippe Vendrix rapporteur territorial des Assises précise, par ailleurs, qu'il est nécessaire de bien distinguer deux niveaux de réflexion, le niveau territorial et le niveau national. Il regrette que sur le sujet de la recherche, les propositions émises au niveau régional ne soient pas plus novatrices.

- *AMI Région*

Emmanuel Lesigne indique aux membres du conseil scientifique que quatre projets ont été déposés à la Région dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt dont trois portés par le PRES et dont deux coordonnés par



l'université de Tours. Une réunion du CORIT est organisée les 19 et 20 octobre au cours de laquelle les porteurs de projets présenteront leur dossier.

- *Prime d'Excellence Scientifique*

Les commissions nationales disciplinaires chargées d'examiner les dossiers de demande de PES se sont réunies et nous devrions avoir retour des avis très prochainement.

Le ministère avait annoncé la fin de ces commissions dès 2013, mais il a été décidé de les reconduire pour un an encore. L'université doit donc décider si elle souhaite avoir recours à ces commissions pour 2013.

Parallèlement, une réflexion est menée sur ce sujet dans le cadre du RUOA (Réseau des Universités du Grand Ouest) pour établir une procédure similaire à l'échelle d'une grande région.

L'équipe présidentielle se prononce pour un recours aux instances nationales pour l'année 2013. Cette proposition sera soumise au vote du prochain conseil d'administration.

- *Ouverture des postes d'enseignants-chercheurs pour la session synchronisée 2013*

Le conseil d'administration a retenu la liste et les propositions telles qu'approuvées par le conseil scientifique.

- *Actualité des unités de recherche*

- Institut de Physiologie et de Biologie Cellulaire

Cette unité de recherche, portée par les universités de Tours et de Poitiers, a été reconnue FRE par le CNRS pour un an avec la nécessité de soumettre un nouveau dossier. Pour l'université de Tours, cette unité comprend actuellement six enseignants chercheurs et deux directeurs de recherche CNRS. Le nouveau projet a été transmis à l'université de Tours. Dans celui-ci, seul un enseignant chercheur de l'université et les deux directeurs de recherche figurent encore. L'université n'a pas participé à la réflexion sur le devenir de cette unité.

- Chercheurs en sciences de l'éducation

Actuellement un PR et deux MCF de l'université travaillent sur la thématique des sciences de l'éducation. Leur projet doit être structuré et ils rencontrent des difficultés à trouver une équipe de recherche constituée qui accepte de les héberger.

- Direction de l'unité Vallorem

Véronique Des Garets assurait jusqu'à présent la direction de cette équipe. Elle a été nommée déléguée scientifique à l'AERES. Franck Brillet, directeur adjoint, est pressenti pour assurer la direction en remplacement. A mi-contrat, la direction serait ensuite confiée à un collègue de l'université d'Orléans.

- *Moyens des unités de recherche*

Un tableau reprenant les effectifs et les mètres carrés par unité de recherche est distribué aux membres du CS. Il permet d'avoir une vue globale sur la situation des unités de recherche.

2. **Recommandations du CORIT**

Le CORIT est un conseil mis en place par la Région pour l'aider dans la prise de décision sur la thématique recherche. Au cours de sa réunion en décembre 2011, le CORIT a explicité un certain nombre de recommandations qui expose la logique ayant conduit à l'AMI. Il faut en retenir que la Région souhaite développer une recherche tournée vers l'innovation et le développement économique.


3. **Exécution du budget 2012 – Annexe 1 – Annexe 2**

- Appel à projets colloques – Annexe 1

L'appel ne porte que sur une demi-année et l'enveloppe financière à répartir est de 18 000 € à laquelle s'ajoute une petite enveloppe gérée par les Relations Internationales. Pour chaque dossier proposé, la commission permanente a désigné un rapporteur qui a examiné les projets en fonction des critères déterminés par le conseil scientifique.



Chaque colloque se voit attribuer une note et le cas échéant, une somme permettant de soutenir le colloque (cf. annexe 1).


 Le conseil se prononce à l'unanimité sur les propositions d'attribution de notes et de répartition de l'enveloppe financière.

- Appel à projets équipements – Annexe 2

Un appel à projets destiné à financer de petits équipements a été lancé. L'enveloppe financière dédiée à cet appel est de 35 000 €. Pour chaque dossier, un rapporteur a été désigné et l'ensemble des rapporteurs réunis a formulé des propositions.

Les membres du conseil scientifique demandent à ce que le financement octroyé ne dépasse pas 50% du montant total de la dépense contrairement à ce qui est proposé pour certaines demandes.

Les propositions d'attribution sont donc corrigées en ce sens et elles sont adoptées à l'unanimité pour un montant total de 34 388,50 €. (cf. annexe 2).

 Les membres du conseil demandent à ce que la disposition de financement maximal à 50% figure explicitement dans les critères de sélection du prochain appel à projets.


- Financement des stagiaires de M2 recherche

Une somme de 20 000 € avait été votée au budget 2012 pour apporter un soutien aux unités de recherche qui accueillent des stagiaires de M2 recherche et qui sont désormais dans l'obligation de leur verser une gratification. Un recensement a été effectué auprès des unités de recherche. Celui-ci permet de mettre en lumière les éléments suivants : les unités de recherche ont accueilli depuis le début de l'année 2012 au total une centaine d'étudiants de M2R pour un coût total qui s'élève à plus de 230 000 €.

Emmanuel Lesigne a proposé à la commission permanente de distinguer 3 catégories de laboratoires :

- Ceux ayant accueilli entre 15 et 18 stagiaires sur l'année qui percevraient une aide de 3 000 €
- Ceux ayant accueilli entre 8 et 9 stagiaires qui percevraient une aide de 2 000 €
- Ceux ayant accueilli entre 2 et 6 stagiaires qui percevraient une aide de 1 000 €


L'enveloppe globale serait portée à 21 000€.


 Le conseil scientifique se prononce à l'unanimité sur cette proposition de répartition.


Par ailleurs, Emmanuel Lesigne souhaite recueillir l'avis des membres du conseil sur la pertinence du maintien de cette action pour l'année 2013 et les années suivantes.

La discussion permet de mettre en évidence l'impact énorme de l'accueil des stagiaires sur le budget des unités de recherche et la nécessité de trouver une autre source de financement pour ces actions qui concernent également la formation des étudiants. Les membres du conseil estiment que le financement de la gratification des stagiaires ne doit pas relever uniquement des unités de recherche et du conseil scientifique, mais devrait également être supporté par le budget de la formation.

Emmanuel Lesigne soumet deux propositions au vote du conseil scientifique :

 Supprimer cette ligne budgétaire du budget de la recherche : 4 membres sont pour

 Maintenir l'enveloppe de 20 000 € et demander qu'elle soit abondée de la même somme par le budget de la formation : 25 membres pour

 Par conséquent, le conseil scientifique décide de maintenir cette ligne budgétaire à hauteur de 20 000 €, mais demande à ce qu'elle soit abondée d'autant par le budget de la formation.

Plus globalement, il est souhaité que le budget de la formation prenne en charge une part significative du coup des stages d'étudiants dans les unités de recherche quand ces stages sont prévus dans les maquettes de diplômes.


Une réunion commune du CS et du CEVU pourrait être organisée pour débattre de ce sujet.

4. Utilisation du Préciput ANR – Annexe 3

Comme chaque année, il est demandé aux membres du conseil scientifique de valider l'utilisation des crédits du préciput ANR. Au titre de l'année 2011, le Préciput s'élève à 249 375 €. Il est proposé d'affecter 35 175 € au paiement du salaire d'un ingénieur d'affaires de la cellule mutualisée de valorisation, de financer les plateaux techniques mutualisés à hauteur de 60 000 € et de reverser aux unités la somme de 154 200 € selon la répartition indiquée sur le tableau en annexe.

Daniel Alquier indique que des projets ANR fléchés sur l'U 930 sont désormais gérés par le GREMAN suite aux restructurations d'équipes intervenues dans le cadre du nouveau contrat d'établissement. Il souhaiterait qu'une partie des sommes puissent être reversées au GREMAN.

Emmanuel Lesigne propose que les directeurs de ces deux unités de recherche se rencontrent pour trouver un arrangement.

 Le conseil scientifique vote favorablement à l'unanimité sur la proposition d'utilisation du Préciput.

5. Budget 2013 – Annexe 4 – Annexe 5

Emmanuel Lesigne indique aux membres du conseil que la ligne « documentation électronique » de 120 000 € inscrite dans le budget 2012 n'est normalement pas gérée dans le cadre du budget de la recherche. Il a donc été décidé d'affecter pour 2012 la somme de 60 000 € venant du préciput aux plateaux techniques mutualisés et non à la documentation électronique.

Pour l'année 2013, le budget de la recherche s'élève à 2 095 000 € (annexe 4).

Par ailleurs, la somme prévue pour le recrutement de post-docs ne sera pas dépensée en 2012. Il est donc proposé de la reporter sur l'exercice 2013 et d'inscrire 42 000 € pour permettre le recrutement de 3 post-docs en 2013.

La ligne réserve de 100 000 € qui permet de faire face à des dépenses exceptionnelles sera vraisemblablement utilisée d'ici fin 2012 à hauteur de 50 000 €. Il est proposé de réalimenter cette ligne pour un montant de 50 000 € et de reporter les crédits non utilisés fin 2012 sur l'exercice 2013. Un tableau récapitulatif des dépenses réalisées sur cette ligne est présenté aux membres du conseil.

Les sommes économisées sur la ligne post-docs et sur la ligne réserve sont basculées sur l'enveloppe fléchée pour la dotation des unités de recherche pour un montant de 80 000 €. Toutefois, un dixième de cette somme attribuée aux unités de recherche sera mis de côté pour l'action décrite ci-après.

Concernant le budget des unités de recherche, il est proposé de réinstaurer une part variable afin d'encourager le renforcement des actions à l'international. Cette part variable, appelée Bonus Qualité International permettra de valoriser les actions structurantes à l'international des unités. Un Correspondant Recherche Relations Internationales sera identifié au sein de chaque unité de recherche ; il sera chargé d'établir un bilan des actions de l'unité de recherche dans le domaine des relations internationales. Trois thèmes seraient examinés :

- Mobilité entrante et sortante : accueil de chercheurs invités, de post-docs, de doctorants en co-tutelle
- Projets internationaux et animation scientifique : dépôt de dossiers, participation à des projets en cours, organisation de colloques internationaux
- Structuration des partenariats internationaux : mise en place ou participation à un réseau international, mise en place ou participation à un co-diplôme de type Master.

Ce bilan servira de base pour la distribution complète aux unités de la somme mise de côté.

Plusieurs membres du conseil scientifique s'interrogent sur la mise en place de cette nouvelle action et sur les modalités d'évaluation des actions. Il leur paraît contradictoire d'exposer les demandes de simplification et de renforcement du financement récurrent des unités telles qu'elles se sont exprimées aux Assises, tout en mettant en place cette nouvelle procédure lourde pour distribuer des sommes peu élevées. De plus les critères apparaissent mal définis. Emmanuel Lesigne défend l'idée d'une politique incitative sur l'international, car c'est un axe essentiel du projet d'établissement. Il indique qu'une grille d'évaluation sera soumise au conseil scientifique.

A noter également qu'un appel à projets recherche commun aux universités de Poitiers et de Tours sera remis en place en 2013.


Il a été demandé à Emmanuel Lesigne de revaloriser le coefficient des équipes A+ dans le tableau qui permet d'établir le budget des unités ; ce coefficient avait été abaissé de 2,4 à 1,8 pour le budget 2012. Il est donc proposé de le remonter à 2.

Un tableau de répartition des moyens entre unités de recherche est proposé au conseil scientifique (cf. annexe 5).

 La proposition de budget 2013 est adoptée à l'unanimité.

6. **Réflexion sur les budgets suivants**

Certains membres de la commission permanente ont demandé à ce qu'une réflexion soit menée sur le coût de la recherche et les coefficients de répartition des moyens entre le secteur sciences expérimentales et le secteur biologie, santé. Il est proposé de mettre en place un groupe de travail chargé de se pencher sur cette question. Il serait composé de deux enseignants chercheurs du secteur biologie, santé, de deux enseignants chercheurs du secteur sciences expérimentales et d'un enseignant chercheur économiste.

 La nomination des membres de ce groupe de travail sera examinée lors de la réunion du prochain conseil scientifique.


7. **Charte des thèses – Annexe 6**

Le collège doctoral a travaillé sur une charte des thèses commune aux cinq écoles doctorales du PRES. Cette charte est soumise au vote des deux conseils scientifiques des universités de Tours et d'Orléans.

Vincent Puard, représentant des doctorants estime regrettable que les doctorants n'aient pas été associés à cette réflexion.

Emmanuel Lesigne indique que les représentants des doctorants au sein du collège doctoral ont participé à la réflexion et qu'ils étaient présents aux réunions du collège doctoral de juin et septembre au cours desquelles ce point a été traité.

Philippe Vendrix demande que la phrase « Pour les étudiants étrangers, il est important que soient abordés, le plus tôt et le plus clairement possible leur devenir après la thèse et les conditions de leur retour éventuel dans leur pays d'origine. » soit supprimée.


 Sous réserve de cette modification, la charte des thèses est adoptée à l'unanimité moins deux abstentions.

8. **Règlement de l'Habilitation à Diriger des Recherches – Annexe 7**

Suite à plusieurs remarques formulées lors de l'examen des dossiers d'HDR par le conseil scientifique restreint, il est proposé de modifier le règlement HDR sur les points suivants :


- Supprimer le passage devant le conseil scientifique pour l'autorisation de soutenance. Le CS ne sera saisi que sur l'autorisation d'inscription et la composition du jury. Le Vice-Président recherche sera chargé d'autoriser la soutenance après examen des rapports. Si un dossier s'avérait problématique, il serait présenté au conseil scientifique.
- Demander que ce soit le référent et non le candidat qui établisse la proposition de composition du jury de soutenance et de choix des rapporteurs. Une lettre de recommandations sera établie et transmise au référent ; cette lettre précisera que le jury doit avoir une indépendance personnelle par rapport au candidat.

- Valider pour une durée de trois ans l'autorisation d'inscription accordée par le conseil scientifique. L'inscription administrative sera nécessaire uniquement pour l'année de soutenance de l'HDR.
- Le mémoire d'HDR doit être rédigé en français, mais il est possible de fournir un document de synthèse en français et l'ensemble des autres documents en anglais.
- Le référent du candidat doit être choisi parmi les personnes HDR en activité dans l'établissement. Un professeur émérite ne pourra pas être choisi comme référent.

 Un document complet est proposé aux membres du conseil qui adopte, à l'unanimité, le nouveau règlement.

9. Désignation d'un membre SHS à la commission ressources électroniques

Quatre membres du conseil scientifique doivent être désignés pour participer à la commission ressources électroniques : deux dans le secteur SST et deux dans le secteur SHS. Lors d'un précédent conseil scientifique, Fabien Lecaille, Jean-Paul Monge et Nicolas Cayrol avaient été désignés. Il convient lors de cette séance de désigner le dernier membre du secteur SHS.

 La nomination de Philippe Vendrix est adoptée à l'unanimité par le conseil scientifique.

10. Composition du Conseil d'Administration de la Fondation Philippe Maupas

Le conseil scientifique doit désigner deux membres pour prendre part au conseil d'administration de la Fondation partenariale Philippe Maupas qui a vocation à recueillir des fonds pour l'Institut Français des Biomédicaments et Biocosmétiques.

Sont désignés à l'unanimité Philippe Roingard et Marc de Ferrière.

 L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.